

Formation d'animatrices et animateurs Enfants CAPables « FOCAP »



Année scolaire 2019-2020

Objectif de la formation

acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires pour animer en binôme des ateliers Enfants CAPables pour le personnel scolaire, pour les parents et pour les enfants, sous la coordination de Garance.

Pour qui ?

La formation s'adresse à des personnes adultes (f/m/x) qui cherchent à travailler avec un public d'enfants et d'adultes en mixité (au sein des écoles primaires) sur le sujet des violences et de leur prévention, à titre individuel ou travaillant comme employé.e.s ou volontaires dans le secteur associatif. Nous cherchons des participant.e.s de toutes origines, tous âges et tous vécus pour constituer un groupe le plus diversifié possible.

Qu'est-ce qu'Enfants CAPables (ECAP) ?

Le programme ECAP a été importé en Belgique en 2015 par Garance. L'original « CAP » (Child Assault Prevention) a été créé en 1978 aux Etats-Unis et actif au Québec depuis 1980. Il est venu du constat d'un groupe d'adultes de leur impuissance à parler de ce sujet tabou que sont les violences et en particulier les violences sexuelles. C'est l'association d'autodéfense féministe WAR (Women Against Rape) qui l'a créé, sur base de la réalité des violences envers les enfants et non sur base des stéréotypes sur ces violences.

Le programme Enfants CAPables est basé sur le concept de l'empowerment (« appropriation du pouvoir sur soi ») qui cherche à réduire la vulnérabilité des enfants aux violences verbales, physiques et/ou sexuelles en promouvant les droits humains des enfants et en proposant des ressources et des stratégies préventives qui permettent aux enfants de sauvegarder leurs droits. Le slogan du projet est « tou.te.s les enfants ont le droit d'être en sécurité, fort.e.s et libres ». Ces trois droits de base, expliqués en termes simples aux enfants de 6 à 12 ans, leur permettent d'analyser rapidement des situations à risque : est-ce que l'enfant se sent en sécurité – ou plutôt exposé.e à des choses inconnues et désagréables ? Est-ce qu'il.elle se sent fort.e – ou l'a-t-on mis.e dans une situation où il ne lui reste plus qu'à subir ? Est-ce qu'il.elle se sent libre – ou limite-t-on ses droits ?

Pour cela, le programme s'adresse à trois publics simultanément : les enfants, leurs parents et leurs enseignant.e.s. De cette manière, des messages de prévention cohérents sont diffusés envers ces publics et peuvent se renforcer mutuellement, assurant une bonne coopération entre les trois groupes.

- Atelier pour personnel scolaire : L'atelier comprend une vue générale des violences envers les enfants, une explication de l'atelier destiné aux enfants et une réflexion sur les façons de renforcer les stratégies apprises par les enfants.

- Atelier pour parents : Cet atelier contient une description détaillée de l'atelier destiné aux enfants ainsi qu'une réflexion en co-construction sur comment autonomiser leurs enfants à se protéger des violences.
- Atelier pour enfants : Via des discussions de groupe et des saynètes, les enfants sont amené.e.s à analyser les violences sous l'angle de droits fondamentaux. Ils et elles apprennent à reconnaître des situations potentiellement dangereuses et à utiliser efficacement les options à leur disposition pour mettre un terme à la violence. L'affirmation de soi, le soutien entre enfants et la communication avec un.e adulte de confiance sont au centre des stratégies préventives. Trois saynètes illustrent les plus fréquentes formes de violence à l'égard des enfants : violence par un autre enfant, violence par un adulte inconnu et violence par un adulte proche. Dans un premier temps, l'enfant est montré.e comme victime pour permettre aux enfants d'analyser les risques implicites de la situation ; dans un deuxième temps, après un échange sur les possibilités d'action de l'enfant, la même situation se transforme en histoire de succès. Les enfants peuvent jouer des rôles secondaires pour montrer des comportements de soutien à la victime, mais ne sont jamais mis dans un rôle anxiogène ou négatif. Dans une saynète finale, l'enseignant.e est invité.e à jouer un.e adulte de confiance qui réagit de manière soutenante quand un.e enfant raconte la violence qu'il.elle vit ou a vécue. De cette manière, les enfants savent mieux anticiper ce qui se passe s'ils.elles se confient à des adultes de confiance. L'atelier est suivi d'une demi-heure où les enfants qui le souhaitent peuvent rencontrer individuellement les animatrices pour approfondir les apprentissages. C'est aussi l'occasion pour certain.e.s enfants de se confier aux animatrices par rapport à des violences vécues; les animatrices sont formées à établir un plan de sécurité avec l'enfant et, si nécessaire, faire intervenir les services psychosociaux compétents.

Garance est le centre de coordination pour la Belgique francophone. Dans cette fonction, nous représentons International Child Assault Prevention (ICAP) en Belgique francophone et sommes responsables d'appliquer et de faire appliquer le cadre du système CAP.

Pourquoi garance organise une formation d'animatrices.teurs Enfants CAPables ?

Garance veut développer le projet et pour permettre à un maximum d'enfants de recevoir des stratégies de prévention. Pour cela, Garance a besoin de :

- renforcer l'équipe ECAP bruxelloise
- créer une nouvelle équipe d'animatrices dans la Province de Liège
- une plus grande représentativité dans ses équipes en terme d'âges, de genres, d'origines, de capacités physiques et autres ...

Quel est le contenu de cette formation ?

Au terme de la formation, les participant.e.s auront acquis entre autre :

- une connaissance d'informations correctes sur les violences envers les enfants ;
- des outils pour accueillir la parole d'un.e enfant victime ;
- des outils pour prendre soin de soi en tant qu'animatrice en prévention des violences faites aux enfants ;
- un cadre théorique de la prise en charge des violences faites aux enfants en Belgique
- une compréhension de l'importance du féminisme dans notre pratique d'animation ;
- une connaissance des différentes stratégies d'autodéfense verbales et physiques ;
- le savoir-faire pour transmettre ces stratégies d'autonomisation aux enfants et aux adultes ;

Comment cette formation est-elle organisée ?

La formation prendra place sur 5 jours de formation collective et sera suivie d'un accompagnement en co-animation avec une animatrice expérimentée.

- **La formation collective** aura lieu sur cinq jours **les 16, 17, 18, 21 et 22 octobre 2019** dans les locaux de Garance, l'hébergement et l'alimentation s'organisent par les participantes.
- **L'accompagnement individuel :**
 - Chaque participant.e assistera à un atelier adulte et à deux ateliers pour enfants, dans deux différentes tranches d'âge, en tant qu'observatrice.
 - Chaque participant.e co-animera deux ateliers pour enfants, dans deux différentes tranches d'âges, avec une animatrice expérimentée.
 - Une évaluation participative et continue des participant.e.s est prévue.

Après la formation

Les animatrices.teurs nouvellement formé.e.s

- animeront des ateliers sous la coordination de Garance ;
- participeront aux séances de supervisions, encadrées par une psychologue du travail ;
- participeront à une rencontre en début de chaque année scolaire pour la révision des ateliers et le partage d'éventuels nouveaux outils.

Comment y participer ?

Le processus de candidature se décline en trois temps :

1. Une rencontre d'information et d'échange organisée **le mardi 11 juin 2019 à 19h** dans les locaux de Garance, sur inscription préalable. Ce sera l'occasion d'apprendre plus de détails sur la FOCAP, de poser des questions et de vérifier si les attentes personnelles concordent avec ce que Garance peut proposer. Nous prévoyons quelques petites choses à grignoter.
2. Après cette séance d'infos, les intéressé.e.s doivent nous faire parvenir leur candidature par écrit, y inclus les réponses à notre questionnaire distribué lors de la séance d'infos, une lettre de motivation et un cv, **avant le 15 juillet 2019**.
3. Le CA de Garance sélectionne les candidatures, sur base d'une diversité d'identités et de distribution géographique optimale, et informe tou.te.s les candidat.e.s des résultats pour le **15 août 2019**. Garance conclut alors un contrat de formation avec chaque participant.e, ainsi qu'une convention de partenariat avec son organisation, si applicable.

Les prérequis souhaités pour les **participant.e.s** sont :

- être disponible pour donner des animations à Bruxelles ou dans la Province de Liège, pendant les périodes scolaires (avec des déplacements de maximum 45 min par trajet) ;
- avoir une bonne connaissance orale et écrite du français ;
- l'accès à Internet pour faciliter la communication ;
- la capacité de mémoriser un script et de le restituer de manière fidèle ;
- le désir d'améliorer la situation des enfants et d'autres groupes opprimés ;
- l'adhérence aux valeurs de Garance et de l'autodéfense féministe (<http://www.garance.be/spip.php?rubrique10>)
- ne pas avoir été condamné.e pour des faits de violences sur enfant ;

- un travail antérieur sur d'éventuels vécus violents (la formation n'est pas une thérapie) ;
- l'engagement à mettre ses pratiques et expériences en question dans une réflexion structurée ;
- la disponibilité et un cadre organisationnel viables pour la formation individuelle et collective, ainsi que pour l'activité consécutive d'animatrice.teur ECAP pour Garance ;
- des connaissances préalables sur le/s féminisme/s, le genre, les violences ou l'animation de groupes sont des atouts.
- le respect des règles imposées par ICAP ;

Des **organisations partenaires**, nous attendons :

- la volonté de travailler la prévention des violences envers les enfants ;
- l'adhérence aux valeurs de Garance et de l'autodéfense féministe (<http://www.garance.be/spip.php?rubrique10>) ;
- le respect des règles imposées par ICAP, maison mère du projet ECAP, à savoir que seule Garance peut organiser des partenariats avec des écoles et coordonner les animatrices.teurs, en Belgique francophone ;
- un cadre organisationnel viable pour soutenir la.le participant.e dans ses processus d'apprentissage et dans sa disponibilité pour donner des animations dès la fin de la formation.

Où la formation a-t-elle lieu ?

Garance ASBL, Rue Royale 55, 1000 Bruxelles. Chacun.e s'organise individuellement pour l'hébergement et les repas. Parking difficile et payant.

Qui est responsable de la formation ?

Pauline Musin et Laura Chaumont, formatrices d'autodéfense pour femmes, animatrices ECAP et coordinatrices d'ECAP, elles ont reçu la certification ICAP et ont adapté tous les outils au contexte belge.

Combien ça coûte ?

Frais de formation : Des subsides nous permettent de donner cette formation sans frais pour les participant.e.s

Autres frais : Les participant.e.s et leurs organisations prennent en charge les frais de déplacement à la formation collective et individuelle, des éventuels frais d'organisation des formations d'autodéfense pour les observations et co-animations au sein de leur organisation, ainsi qu'une éventuelle assurance accidents et responsabilité civile.

Où puis-je recevoir plus de renseignements ou m'inscrire à la séance d'informations ?

Garance ASBL

rue Royale 55, 1000 Bruxelles

Tél : +32 2 216 61 16

www.garance.be,

pmgarance@gmail.com